

# La commission de contrôle des élections veillera au 'risque d'attaque informatique'

|                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                |                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer                                                   |                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                |                                                                                                                                              |
|  <p><b>LE NET EXPERT</b><br/>AUDITS &amp; EXPERTISES</p> |  <p><b>LE NET EXPERT</b><br/>EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES<br/>LENETEXPERT.fr</p> |  <p><b>LE NET EXPERT</b><br/>RGPD CYBER<br/>MISES EN CONFORMITE</p> |  <p><b>LE NET EXPERT</b><br/>SPY DETECTION<br/>Services de detection de logiciels espions</p> |  <p><b>LE NET EXPERT</b><br/>FORMATIONS</p> |  <p><b>LE NET EXPERT</b><br/>ARNAQUES &amp; PIRATAGES</p> |
|  <p><b>Denis JACOPINI</b><br/>vous informe</p>          | <p>La commission de contrôle des élections veillera au risque d'attaque informatique,</p>                                                                                          |                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                |                                                                                                                                              |

**Saisir les autorités en cas de cyberattaque, veiller au respect du principe d'égalité entre les candidats à l'élection présidentielle... La Commission nationale de contrôle de la campagne a été installée ce soir au Conseil d'Etat par le ministre de la Justice.**

La commission portera « une vigilance particulière au risque d'attaque informatique de la campagne », a déclaré le garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas. En décembre, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) et le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) avaient souligné « le risque de cyberattaque à motif politique », a rappelé Jean-Jacques Urvoas.

**» Lire aussi : L'Élysée inquiet d'une cyber-menace étrangère pesant sur la présidentielle**

« Si un candidat estime qu'il fait l'objet d'une attaque susceptible d'affecter le déroulement de sa campagne, il pourrait saisir la commission », a confirmé son président Jean-Marc Sauvé, à la tête du Conseil d'Etat. Mais il revient d'abord aux candidats et à leurs partis politiques de « mettre en oeuvre les solutions adéquates » pour y faire face, a-t-il toutefois précisé. Si une attaque devait être avérée, la commission – en lien avec le Conseil constitutionnel – demanderait des investigations...[lire la suite]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

A Lire aussi :

Nouveautés dans l'organisation des votes électroniques pour les élections professionnelles

3 points à retenir pour vos élections par Vote électronique

Le décret du 6 décembre 2016 qui modifie les modalités de vote électronique

Modalités de recours au vote électronique pour les Entreprises

L'Expert Informatique obligatoire pour valider les systèmes de vote électronique

Dispositif de vote électronique : que faire ?

La CNIL sanctionne un employeur pour défaut de sécurité du vote électronique pendant une élection professionnelle

Notre sélection d'articles sur le vote électronique

**Vous souhaitez organiser des élections par voie électronique ?  
Cliquez ici pour une demande de chiffrage d'Expertise**



Vos expertises seront réalisées par **Denis JACOPINI** :

• Expert en Informatique **assermenté et indépendant** ;

• **spécialisé dans la sécurité** (diplômé en cybercriminalité et certifié en Analyse de risques sur les Systèmes d'Information « ISO 27005 Risk Manager ») ;

• ayant suivi la **formation délivrée par la CNIL sur le vote électronique** ;

• qui n'a **aucun accord ni intérêt financier** avec les sociétés qui créent des solutions de vote électronique ;  
• et possède une expérience dans l'analyse de nombreux systèmes de vote de prestataires différents.

Denis JACOPINI ainsi **respecte l'ensemble des conditions recommandées** dans la Délibération de la CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet.

Son expérience dans l'expertise de systèmes de votes électroniques, son indépendance et sa qualification en sécurité Informatique (ISO 27005 et cybercriminalité) vous apporte l'assurance d'une qualité dans ses rapports d'expertises, d'une rigueur dans ses audits et d'une impartialité et neutralité dans ses positions vis à vis des solutions de votes électroniques.

Correspondant Informatique et Libertés jusqu'en mai 2018 et depuis Délégué à La Protection des Données, nous pouvons également vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

Contactez-nous

Source : *La commission de contrôle des élections veillera au 'risque d'attaque informatique'*

---

# Les collectivités territoriales cibles des Pirates Informatiques



Les  
collectivités  
territoriales  
cibles des  
Pirates  
Informatiques

**Si elles n'en ont pas toujours conscience, les collectivités territoriales peuvent bel et bien être victimes de cyberattaques. Et ce, pour de multiples raisons. En cas de faute avérée, les sanctions encourues peuvent devenir particulièrement difficiles à assumer.**  
Par Pierre-Alexandre Conte

Une République numérique. C'est ainsi qu'a été baptisée la loi portée par l'actuelle secrétaire d'Etat chargée du numérique, Axelle Lemaire, parue le 8 octobre 2016 au « Journal officiel ». Un nom ô combien symbolique et révélateur de la profondeur de la transformation vécue par l'ensemble de la société. Celle-ci touche naturellement les collectivités territoriales, qui bénéficient des multiples avantages qu'elle génère, mais qui doivent, dans le même temps, composer avec de nouvelles obligations. Parmi elles, figure en tête de liste la sécurisation de leur système d'information. En préambule de son rapport d'activité annuel paru en 2016, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) introduisait le sujet comme suit : « Les technologies numériques procurent des gains de productivité et sont donc source de richesse et de compétitivité pour notre pays, mais elles induisent également des vulnérabilités nouvelles. La cybersécurité est devenue, de ce fait, une condition structurante, non seulement de la sauvegarde de notre patrimoine économique et intellectuel, mais aussi de la protection physique de nos concitoyens. » Des propos signés Louis Gautier, secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale.

**FOCUS**  
Dans son rapport d'activité concernant l'année 2015, l'Anssi explique avoir reçu 4 000 signalements, soit 50 % de plus qu'en 2014. L'Agence a aussi dû traiter une vingtaine d'incidents de sécurité majeurs.

**Les sites web en première ligne**  
La première erreur en matière de sécurité informatique consiste à penser qu'une collectivité, quelle que soit sa nature, n'a aucune raison d'être la cible d'une attaque. C'est pourtant un raisonnement fréquemment rencontré au sein des petites et moyennes communes, qui considèrent parfois qu'elles ne détiennent rien qui puisse intéresser d'hypothétiques assaillants. « Comme tout un chacun qui dispose d'une visibilité sur internet, les collectivités territoriales peuvent faire partie des victimes d'une vague d'attaques, précise Guy Flament, référent de l'Anssi au sein de la région Nouvelle Aquitaine. Leur présence sur internet, notamment par le biais de leurs sites web, offre des surfaces pour les attaquants, qui peuvent leur permettre d'afficher des messages de revendication ou de propagande. Ensuite, les collectivités subissent des attaques par des « rançongiciels » qui prennent en otage leur système d'information et offrent de le libérer contre une rançon. En ce qui concerne les autres menaces informatiques que peuvent être le sabotage ou l'espionnage, elles ne sont pas, pour le moment, particulièrement visées. Mais elles pourraient le devenir, notamment à cause du nombre de données à caractère personnel qu'elles hébergent. »

À LIRE AUSSI

- Plusieurs milliers de sites Internet de communes mal sécurisés

Les collectivités territoriales brassent en effet de plus en plus de données, dont certaines s'avèrent particulièrement sensibles. Elles sont au cœur de toutes les préoccupations, comme en témoignent les nombreux articles qui leur sont consacrés au sein de la loi pour une République numérique. Il convient donc de les protéger. « Les collectivités détiennent notamment l'état civil. Il ne faudrait pas qu'un jour ces fichiers puissent être modifiés par des attaquants. Les comptes de la commune intéressent aussi les gens et tout ce qui touche aux dossiers de consultation publique », lance Guy Flament.

À LIRE AUSSI

**Données personnelles, un gisement sous haute protection**

**Sanctions pénales**  
La protection des données du citoyen est garantie par la loi « informatique et libertés ». C'est évidemment la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) qui veille au respect de cette dernière. Ses compétences ont été élargies par la loi pour une République numérique. Sur le plan financier, les collectivités encourent une amende pouvant s'élever jusqu'à 3 millions d'euros ; ce n'est pas rien ! La Cnil peut aussi ordonner que l'organisme sanctionné informe à ses frais les victimes. La loi prévoit par ailleurs la possibilité de sanctionner pénalement les maires, les présidents de conseils régionaux et de conseils généraux en cas de manquement grave, comme le fait de ne pas prendre les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité des informations ou l'utilisation de ces dernières à d'autres fins. A partir du mois de mai 2018, les collectivités devront appliquer le règlement européen sur le sujet. Concernant ce dernier, selon Pierre Deprez, avocat du cabinet DS avocats dans le département « droit de la propriété intellectuelle, technologies numériques et data », on parle d'un « changement de paradigme ». Cela signifie le passage « d'un régime de déclaration et d'autorisation des traitements à un régime d'accountability, d'autoresponsabilité ».

Les communes devront conserver « une trace des moyens techniques et organisationnels qu'elles auront mis en œuvre pour assurer la sécurité des données », dans le but de montrer patte blanche en cas de contrôle.

Mais les données ne sont pas l'unique préoccupation des collectivités. D'autres domaines requièrent leur attention, à l'image des objets connectés. Ce sont de formidables outils, mais ils peuvent aussi se retourner contre ceux qui les utilisent. « Les objets connectés, comme les smartphones il y a quelques années, représentent une augmentation de la surface d'attaque puisqu'ils sont, par nature, connectés à internet. Si ces objets ne sont pas correctement configurés et sécurisés, ils offrent une porte d'entrée à d'éventuels attaquants », précise Guy Flament.

**Des risques divers**  
« L'émergence des outils connectés implique de prendre ses précautions, déclare de son côté Olivier Fouqueau, directeur général des services d'Infocom94, syndicat intercommunal informatique du Val-de-Marne. Quand une direction générale des services techniques, voire un élu, décide que c'est super d'équiper toutes les places de parking d'un capteur pour permettre de savoir, à distance, par le biais de son téléphone portable, s'il y a une place pour se garer, mais qu'il n'y a pas de sécurité autour, cela peut très vite devenir difficile à gérer. » Les rapports affirmant que la cybercriminalité est en constante augmentation sont rendus publics de manière quasi quotidienne. Pour autant, il n'est pas si évident de trouver une collectivité territoriale qui accepte de faire part d'une mauvaise expérience. La raison est simple : elle relève de la peur de voir son image se détériorer. C'est là l'un des principaux risques encourus, notamment par les villes. « Il ne se passe pas une journée sans qu'il y ait un site internet défiguré dans la région », déplore le référent de l'Anssi en Nouvelle Aquitaine. En cas de pertes de données et de responsabilité avérée, le règlement européen demandera également aux collectivités, en 2018, d'informer le public quant à ses failles de sécurité. Si les communes sont concernées par leur image, elles doivent en plus composer avec l'inaccessibilité de leur site. Ce qui peut altérer de manière plus ou moins grave la mission de service public. La perte peut aussi être financière, notamment s'il y a demande de rançon, les sommes demandées étant, la plupart du temps, élevées. « Le sujet de la sécurité est souvent diabolisé, regrette Frank Mosser, expert dans le domaine de la cybersécurité et président de MGDIS, société éditrice de services logiciels de pilotage et de valorisation de l'action publique, basée à Vannes. Quand ça fait trop peur, on a tendance à mettre la tête dans le sac et à faire l'autruche. Il y a quelques années, ce n'était pas si grave que cela. Là, ça le devient un peu plus. »

**FOCUS**  
**Le « rançongiciel », fléau international en pleine expansion**  
Extorsion Tout le monde ou presque a entendu parler de Locky. Ce « ransomware » – « rançongiciel » en français – s'est rendu populaire en faisant de nombreuses victimes au cours de l'année passée. Une fois activé sur l'ordinateur de la personne visée, ce dernier chiffre les données et demande une somme d'argent en échange de leur restitution. S'il reste l'exemple le plus connu, Locky n'est pas un cas unique. Loin de là. 290 millions de dollars – Le FBI estime que durant le premier trimestre de l'année 2016, environ 209 millions de dollars ont été extorqués par le biais de « rançongiciels ». Aux Etats-Unis, le Hollywood Presbyterian Medical Center a fait partie des victimes au mois de février 2016. Paralysé pendant plus d'une semaine, il avait fini par déboursier la somme de 17 000 dollars pour reprendre une activité normale. Et ce, après avoir dû envoyer de nombreux patients vers d'autres établissements. Une mésaventure similaire est arrivée trois mois plus tard au Kansas Heart Hospital. Mais cette fois, après avoir payé la rançon, l'hôpital n'a pas pu récupérer ses fichiers. Pire, une seconde somme d'argent lui a été demandée. Fin janvier, c'est la police de Washington qui s'est aperçue que le réseau de vidéosurveillance de la ville ne fonctionnait plus correctement. Avant de prendre connaissance du problème : depuis le 12 janvier, un « ransomware » avait commencé à faire son œuvre, paralysant 123 des 187 caméras utilisées. En cherchant la source du dysfonctionnement, des enquêteurs sont tombés un peu plus tard sur un message les invitant à payer une somme. Ce qui n'a pas été fait. Le réseau a été réinstallé dans l'urgence.

**FOCUS**  
**L'expérience traumatisante d'une commune piratée**  
Chaque jour ou presque, des collectivités découvrent qu'elles ont été victimes d'une attaque informatique. Mais difficile de témoigner à visage découvert. Voici ce qu'une victime raconte, sous couvert d'anonymat : « Nous sommes arrivés un matin et nos postes informatiques étaient bloqués, explique cette directrice générale des services. Impossible de travailler dans ces conditions. Sur les écrans était affiché un message énigmatique et surtout, une demande de rançon. » Si la police a rapidement été prévenue, la commune a dû se résoudre à trouver une solution au plus vite pour reprendre une activité normale. « Nous ne pouvions pas payer la somme, explique-t-elle. Nous avons appelé notre prestataire informatique qui a fait le déplacement et nous a indiqué qu'une grande partie de nos données, notamment les plus récentes, étaient perdues. Personne n'avait anticipé le problème. Cela a créé beaucoup de remous au sein de la collectivité, dans la mesure où nous ne savons pas qui est responsable de l'attaque. L'enquête est toujours en cours. Plusieurs pistes ont été évoquées, dont des personnes hostiles à certaines décisions locales. C'est une expérience qui reste encore assez traumatisante pour nous. » Si le prestataire informatique a fourni une solution d'appoint pour que les données soient plus fréquemment sauvegardées, aucun changement en profondeur, en termes de sécurité, n'a été apporté à ce jour.

À Lire aussi :  
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016  
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 avril 2016  
Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?  
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 dessins  
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

**Notre métier :** Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.  
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)  
Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisée en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audite Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves, téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (formation de 2012-2013 à 0901 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



**Le Net Expert**  
**INFORMATIQUE**  
Cybersécurité & Conformité

[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Source : *Cybersécurité : les collectivités territoriales, des cibles potentielles sous surveillance*

---

# Rapport 2017 sur la Cyber Sécurité de F-Secure



**F-Secure vient de publier son Rapport 2017 sur la Cyber Sécurité qui décrit et analyse l'état actuel de la cyber sécurité dans le monde. Ce rapport s'attarde en particulier sur les problèmes que rencontrent les entreprises, dans un contexte où les pirates délaissent les malware conventionnels au profit d'attaques plus sophistiquées, et donc encore plus dangereuses.**

« Les menaces actuelles peuvent déjouer les approches unilatérales classiques de la sécurité, même les plus efficaces. En ayant recours au phishing (avec désormais des listes, vendues en ligne, de comptes ou réseaux pré-exposés) ou via d'autres méthodes, les pirates peuvent beaucoup plus facilement viser un gouvernement ou une entreprise du Fortune 500 », explique Sean Sullivan, Security Advisor chez F-Secure. « Nous vivons dans un monde post-malware, où le piratage s'est industrialisé. Et les cyber criminels ne comptent plus seulement sur les malware les plus communs pour se faire de l'argent. »

Ce rapport offre une analyse détaillée des problèmes majeurs diagnostiqués par les chercheurs et experts sur le plan de la cyber sécurité. Parmi les principaux résultats :

- Une grande partie du trafic de reconnaissance active en 2016 était liée à des adresses IP majoritairement situées dans 10 pays, et notamment la Russie, les Pays-Bas, les États-Unis, la Chine ou encore l'Allemagne.
- Les versions obsolètes d'Android sont de plus en plus nombreuses et rendent les appareils mobiles particulièrement exposés. L'Indonésie possède le nombre le plus important d'appareils Android non mis à jour, la Norvège, le plus faible.
- La plupart des cyber attaques font appel à des techniques basiques et s'en prennent à des infrastructures peu robustes.
- 197 nouvelles familles de ransomware ont été découvertes en 2016, contre seulement 44 en 2015.
- Le recours aux exploit kits a diminué au cours de 2016.

Ce rapport relate également les événements marquants et les tendances de l'année 2016. Au programme : des informations sur les botnets de type Mirai, sur les attaques préparées en amont, sur le cyber crime et sur les dernières tendances globales en matière de cyber menaces. Certaines organisations comme l'Autorité finlandaise de régulation des communication, le Virus Bulletin ou encore AV-Test, ont contribué à ce rapport à travers plusieurs articles...[lire la suite]

**Notre métier :** Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article



Source : Nouveau Rapport F-Secure sur la Cyber Sécurité : un monde « post-malware » – Global Security Mag Online

---

# Ransomwares : Pourquoi les entreprises préfèrent-elles payer ?



Ransomwares :  
Pourquoi les  
entreprises  
préfèrent-elles  
payer ?

## Le ransomware, lère menace informatique en Europe et « machine à cash » pour les cybercriminels : pourquoi les entreprises préfèrent-elles payer ? par Désirée Rodriguez

Pour Europol (Rapport annuel cybercriminalité 2016), le « *ransomware est devenu la première menace en Europe* » et les faits vont empirer dans les mois et années à venir. Régis Bénard, consultant technique du spécialiste français Vade Secure (leader mondial des solutions de protection des boîtes de messagerie contre ce type de menaces) confirme cette tendance qui n'est pas prête de laisser sa place puisqu'encore aujourd'hui, et malgré une hausse de la sensibilisation, les entreprises préfèrent souvent payer plutôt que de perdre du temps... et de l'argent. C'est tout le dilemme du ransomware.

### « Pour maximiser leurs profits, les cybercriminels innovent en permanence »

Les cybercriminels sont organisés comme de vraies entreprises du crime numérique avec un accent très fort mis sur l'innovation pour maximiser leurs résultats.

Actuellement, Cerber est le ransomware le plus actif en France. Connue dans le monde entier, Cerber a notamment initié le concept du *ransomware-as-a-service*. L'idée est simple mais terriblement efficace : pour maximiser leurs profits, les cybercriminels proposent à des volontaires de diffuser le ransomware dans leur propre pays. Depuis 2016, Cerber est également une véritable entreprise du cybercrime avec un marketing quasi professionnel, un service après-vente qui propose d'accueillir les victimes pour les aider à payer leur rançon, etc.

### « Locky, endormi ? Le ransomware le plus célèbre en France n'a pas fini de faire parler de lui »

Le ransomware le plus présent en France en 2016, marque une pause. Mais l'accalmie ne va malheureusement pas durer. L'année dernière, Locky avait déjà connu des périodes d'absence quasi totale. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce ralentissement de l'activité de Locky mais la plus évidente est que les cybercriminels travaillent à des évolutions sur leur ransomware. Il va donc revenir prochainement sous une autre forme et donc encore plus fort. Deuxième explication possible : les réseaux de PC ou objets connectés piratés (botnets) pour diffuser en masse les attaques de Locky, ne sont pas disponibles car loués à d'autres cybercriminels.

### « L'humain : la protection la plus efficace contre les attaques de phishing et ransomware »

Les ransomware sont véhiculés par des emails de phishing ou spear phishing (D'après le Gartner 65 % des attaques informatiques étaient initiées par un phishing en 2015 alors qu'une étude récente de PhishMe souligne la montée en puissance du phishing puisque 91% des attaques informatiques commencent aujourd'hui par du phishing). L'email est donc le canal prioritaire utilisé par les cybercriminels pour piéger les entreprises. Le problème est que l'humain est loin d'être infaillible : plusieurs études le rappellent régulièrement.

Les failles humaines peuvent ainsi aller jusqu'à mettre en péril une entreprise. Alors que le nombre de victimes continue d'augmenter, il est temps d'accélérer la résistance pour ne plus tomber dans le piège. Et pour mieux se protéger, l'éducation et la formation des utilisateurs sont des axes primordiaux pour que chacun prenne conscience des enjeux et des risques.

Pour les entreprises tout comme pour les pouvoirs publics, il s'agit d'organiser des réunions d'information régulières sur la sécurité, des formations sur le phishing, des recommandations sur le bon usage des réseaux sociaux, sur des conseils de bon sens, ou sur des bonnes pratiques à mettre en place : n'ouvrir les pièces jointes suspectes que si l'expéditeur est confirmé, supprimer le message d'un expéditeur suspect inconnu sans y répondre, etc...[lire la suite]

**Notre métier :** Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Réagissez à cet article



Source : *Le ransomware, 1ère menace informatique en Europe et « machine à cash » pour les cybercriminels : pourquoi les entreprises préfèrent-elles payer ? – Globb Security FR*

---

# Cyberattaques des présidentielles. Qui serait responsable ?

|                                                                                                                              |                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Denis JACOPINI</p>  <p>vous informe</p> | <p>Cyberattaques<br/>des<br/>présidentielles<br/>Qui serait<br/>responsables ?</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|

---

**Les cyber-attaques que la Russie est soupçonnée de mener en France dans le cadre de la campagne présidentielle sont « une forme d'ingérence inacceptable », a estimé dimanche le ministre français des Affaires étrangères Jean-Marc Ayrault.**

» Les cyberattaques russes, grande menace pour les États-Unis et l'Europe

Dans une interview au *Journal du Dimanche*, le chef de la diplomatie française a déclaré : « Il suffit de regarder pour quels candidats, à savoir Marine Le Pen ou François Fillon, la Russie exprime des préférences, dans la campagne électorale française, alors qu'Emmanuel Macron, qui développe un discours très européen, subit des cyberattaques. Cette forme d'ingérence dans la vie démocratique française est inacceptable et je la dénonce ».

« La Russie est la première à rappeler que la non-ingérence dans les affaires intérieures est un principe cardinal de la vie internationale. Et je la comprends. Et bien la France n'acceptera pas, les Français n'accepteront pas qu'on leur dicte leurs choix », a ajouté le ministre.

#### **Quels éléments a-t-on pour de telles affirmations ?**

**Denis JACOPINI** : Aujourd'hui la Russie, hier la Chine et demain qui ? Quels sont les éléments permettant d'affirmer de tels propos ?

L'adresse IP ?

Si c'est l'adresse IP qui est prise en compte, n'est-on nous pas en train de mélanger l'adresse IP ayant accédé aux systèmes informatiques et celle du commanditaire de l'attaque ?

Signatures et codages de caractères

Si ce sont les signatures présentes dans les codes ou les codages de caractères qui sont pris en compte, ne risque-t-on pas de reproduire l'attribution hâtive de l'attaque de la chaîne TV5 monde à l'Etat islamique alors même que très vite après l'attaque, de nombreux experts avaient mis en doute la crédibilité de la revendication.

A mon avis

En raison du refus de certains pays pour coopérer en matière de lutte contre la cybercriminalité, il devient très compliqué de remonter jusqu'aux ordinateurs utilisés pour mener de telles attaques, pire encore pour remonter jusqu'aux commanditaires des attaques informatiques. Les infos circulant encore ce matin font référence une fois de plus à des accusations qui sembleraient bien être sans preuve...

Malgré l'absence de preuve, Ayrault dénonce une «ingérence» de la Russie dans la présidentielle

**Je serais bien intéressé**

**En tant qu'Expert judiciaire spécialisé en cybercriminalité, je serais bien intéressé pour expertiser les éléments concernés par cette affaire.**

**A bon entendre...**

Qu'en pensez-vous ? Merci de me laisser votre avis ou commentaire

---

**Notre métier** : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Réagissez à cet article

# Ce malware aurait la capacité d'empoisonner l'eau potable d'une ville entière



Ce malware  
aurait la  
capacité  
d'empoisonner  
l'eau potable  
d'une ville  
entière

Des chercheurs en sécurité ont créé LogicLocker, un logiciel malveillant capable de bloquer une station d'épuration d'eau dans le but d'extorquer des rançons. Ce type d'attaque serait la prochaine étape dans le domaine des ransomwares.

Les ransomwares cryptographiques, qui chiffrent les données des utilisateurs pour extorquer une rançon, vous font peur ? Alors attendez de voir les « ransomwares industriels », qui s'attaquent aux systèmes de contrôle des usines. Ils vous feront basculer en mode panique, car ils pourraient avoir des conséquences directes et néfastes sur notre environnement physique. Pour l'instant, ce type de malware ne fait pas encore partie de l'arsenal des pirates, mais des chercheurs du Georgia Institute of Technology pensent que ce n'est qu'une question de temps, étant donné la faible sécurité des systèmes industriels. Pour montrer l'étendue de la menace, ils ont développé un prototype d'un tel ransomware et l'ont testé sur une maquette industrielle qui représente une station d'épuration d'eau d'une ville. Ils ont présenté leur travail cette semaine à l'occasion de la conférence RSA 2017, qui s'est tenue à San Francisco.

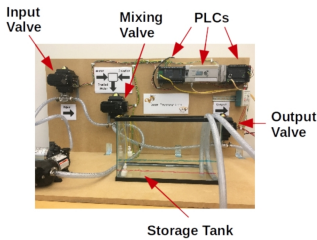


Fig. 2: Water Treatment Testbed

Baptisé LogicLocker, ce malware est capable d'infecter l'automate programmable industriel (programmable logic controller, PLC) qui régle la désinfection et le stockage de l'eau potable. L'attaque consiste à extraire le code exécutable de l'appareil et de le remplacer par un code malveillant, puis de changer le mot de passe d'accès. Ainsi, l'attaquant peut non seulement stopper le processus d'épuration, mais aussi empêcher les ingénieurs de réinstaller le code d'origine sur l'appareil. Le pirate peut alors envoyer aux responsables de la station d'épuration une demande de rançon doublée d'un ultimatum : s'ils ne payent pas au bout d'un certain temps, le code malveillant va surdoser le produit désinfectant et, du coup, rendre toute l'eau potable impropre à la consommation. Une fois la rançon payée, l'attaquant restitue le code volé.

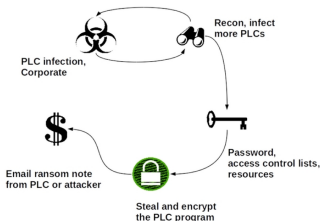


Fig. 3: General Flow of ICS Ransomware Attack

Un tel scénario est faisable dans n'importe quel domaine, à partir du moment où il y a des automates programmables connectées sur un réseau interne ou, carrément, sur Internet. Il suffit de se rendre sur le site Shodan.io pour constater qu'il existe d'ores et déjà des milliers de PLC accessibles par la Toile. Les chercheurs ont en trouvé d'emblée plus de 1400 de marque MicroLogix et 250 de marque Schneider Modicon.

#### Une question de rentabilité

Si les pirates n'ont pas encore exploité ce type d'attaque, ce n'est pas parce que ces automates sont bien sécurisés. Au contraire, leur manque de protection est notoire et connu depuis des années. « La seule explication est que les cybercriminels n'ont pas encore trouvé le business model qui leur permet d'opérer de manière profitable dans ce type d'environnement », estiment les chercheurs dans leur étude. En effet, le ransomware industriel nécessite plus de recherche et de connaissance. Par ailleurs, son mode opératoire est très pointu et ne peut donc faire qu'un faible nombre de victimes. C'est donc exactement l'inverse des cryptoransomwares, qui sont diffusés en masse auprès d'un large parc d'utilisateurs. [lire la suite]

**Notre métier :** Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisée en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audit Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphoniques, disques durs, e-mails, conteneur, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



**Le Net Expert**  
**INFORMATIQUE**  
Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Source : *Ce malware pourrait empoisonner l'eau potable d'une ville entière*

# Alerte ! Un virus informatique peut vider votre

# compte bancaire

|                                                                                                                                                                                                 |                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
|  <p>Denis JACOPINI</p> <p>UNE CARTE BANCAIRE ANTI-FRAUDE ?<br/>QUI PAIERA L'ADDITION ?</p> <p>vous informe</p> | <p><b>Alerte ! Un virus informatique peut vider votre compte bancaire</b></p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|

---

**77% des ménages possèdent un ordinateur et 75% une connexion internet. A l'heure où le numérique gagne toujours plus de terrain, de nouvelles menaces s'invitent dans nos foyers, les virus.**

Quand les nouvelles technologies veulent nous simplifier la vie en numérisant toutes nos informations, les hackers eux, redoublent d'ingéniosité pour créer des virus de plus en plus performants. Tous les jours des dizaines de milliers de nouveaux virus sont créés, et si l'efficacité des antivirus est parfois relative, il reste que nous manquons aussi de vigilance.

#### Avertissement de la gendarmerie

« En consultant internet, une mise en garde indique que votre ordinateur est infecté par le virus « Zeus ». La page d'alerte vous oriente alors vers le numéro de téléphone d'un spécialiste de la sécurité informatique. [...] L'escroc, homme ou femme, recommande alors le nettoyage de votre ordinateur et l'intégration à distance d'un antivirus, moyennant une somme d'argent variant entre 99 et 249 euros. »

C'est le message que la gendarmerie du Cher a fait paraître sur son Facebook afin de prévenir la population. Ce nouveau virus est d'autant plus dangereux que le hacker, télécharge et utilise vos données bancaires pendant que vous payez l'antivirus recommandé. Prudence donc si ce message apparaît sur votre écran, n'appellez surtout pas et confiez votre ordinateur à un spécialiste...[lire la suite]

**Notre métier :** Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation Européenne relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire et Certifié ISO 27005 Risk Manager, spécialisé en Cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;  
(Autorisation de la DRIEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

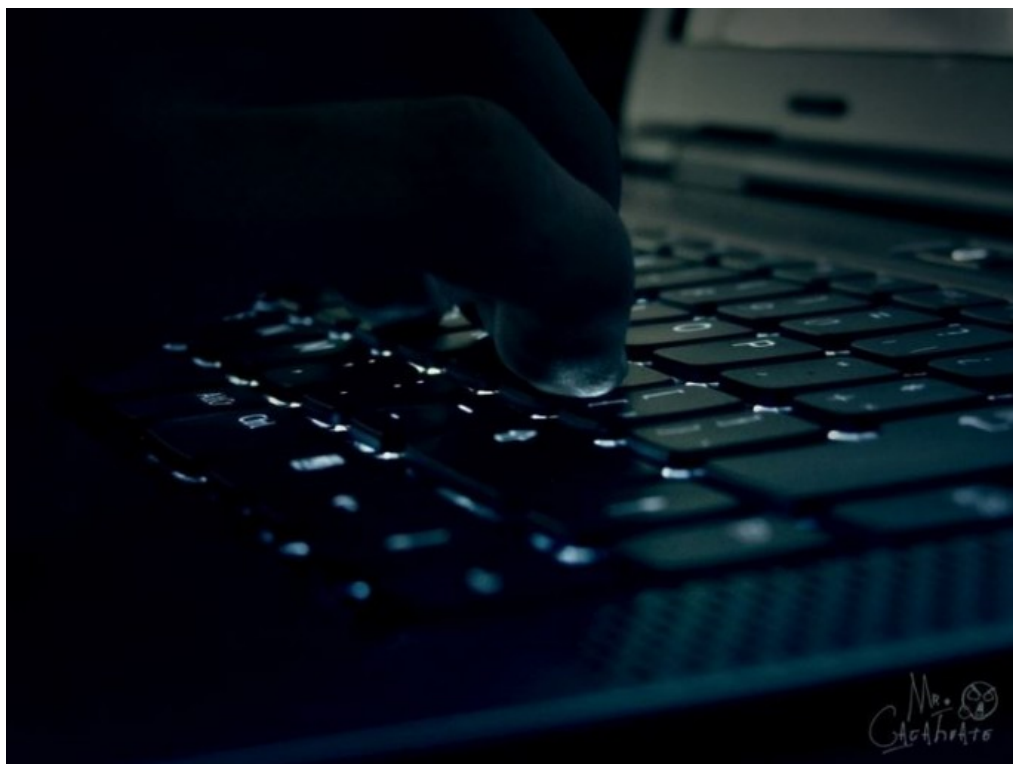
Réagissez à cet article



Original de l'article mis en page : « Zeus » : un virus informatique qui peut vider votre compte bancaire !

---

# De nouveaux malwares super furtifs se cachent dans la mémoire des serveurs



De  
nouveaux  
malwares  
super  
furtifs  
se  
cachent  
dans la  
mémoire  
des  
serveurs

**Kaspersky met en évidence une souche malveillante qui se cache dans la mémoire des systèmes et exploite des applications de confiance pour dérober des données. 10 organisations au moins en ont été victimes en France.**

Une nouvelle espèce de logiciels malveillants, mise en évidence par Kaspersky Lab, ressemble bien à un cauchemar pour administrateurs système et responsables informatiques. Il s'agit d'une forme de malware utilisant des logiciels légitimes (comme l'outil de tests de pénétration Meterpreter) pour infecter un système, avant de détourner des services Windows couramment utilisés pour assurer son implémentation et son fonctionnement. Une fois le malware en cours d'exécution à l'intérieur de Windows, il efface toute trace de son existence et réside dans la mémoire du serveur. Le temps d'exfiltrer des informations qu'il convoite avant de s'effacer de lui-même.

Parce que ces nouveaux malwares, que Kaspersky a baptisés MEM: Trojan.win32.cometer et MEM: Trojan.win32.metasploit, résident en mémoire, ils ne peuvent pas être détectés par des antivirus standards, qui analysent le disque dur d'un ordinateur. En outre, le malware se cache en réalité à l'intérieur d'autres applications, ce qui le rend pratiquement invisible également des outils utilisant des techniques de listes blanches, comme c'est le cas de nombreux pare-feu.

## Le redémarrage efface toute trace

Selon un billet de Kaspersky sur le blog Securelist, le processus fonctionne en plaçant temporairement un utilitaire d'installation sur le disque dur de l'ordinateur. C'est ce petit outil qui loge le logiciel malveillant directement en mémoire en utilisant un fichier MSI standard de Windows avant d'effacer l'utilitaire. Une fois que le malware commence à collecter les données ciblées, il emploie une adresse de port inhabituelle (:4444) comme voie d'exfiltration.

L'ensemble de ces caractéristiques rendent ces malwares très furtifs. Car ils n'existent que dans la mémoire d'un ordinateur, ce qui signifie qu'un logiciel anti-malware n'a une chance d'identifier l'infection que lors d'une analyse de ladite mémoire, et uniquement pendant que le malware est toujours actif. Le redémarrage de l'ordinateur effacera toute trace, rendant inutile toute analyse 'forensic'.

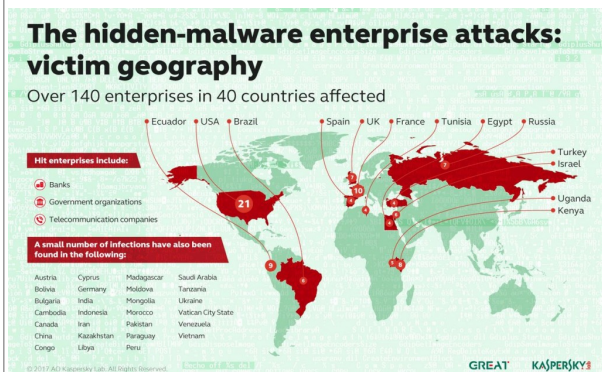
## PowerShell détourné

Kurt Baumgartner, chercheur au sein des Kaspersky Lab, explique que ses équipes de recherche ont d'abord trouvé ce logiciel malveillant dans une banque en Russie. L'équipe a pu accéder au serveur, dans ce cas un contrôleur de domaine, avant que le système ne redémarre, ce qui leur a permis d'isoler la souche infectieuse. L'équipe de Kaspersky a alors constaté que les attaquants utilisaient un script PowerShell pour installer un service malveillant dans la base de registre de l'ordinateur.

Selon le chercheur, si ce malware furtif échappera aux antivirus qui cherchent des signatures sur le disque dur d'un ordinateur, il peut toujours être découvert via des logiciels de protection qui traqueront ses activités suspectes : création de tunnels de communication chiffrée pour exfiltrer les données, démarrage de services ou lancement de l'activité PowerShell. Kurt Baumgartner assure que ses équipes suivent l'évolution du malware – qui devrait muter pour échapper aux défenses qui vont être mises en œuvre suite à la publication de Kaspersky – et qu'il convient notamment de surveiller la diffusion de données à partir de lieux différents sur le réseau utilisant le tunnel de communication caractéristique de la souche.

## La France, second pays ciblé

Et de conseiller aux équipes de sécurité de scruter les journaux système et de surveiller le trafic sortant du réseau. Tout en précisant qu'il vaut mieux stocker ces données hors ligne de sorte que le logiciel malveillant ne puisse pas trouver et effacer ces preuves. Autre astuce pour contrarier les assaillants : désactiver PowerShell. Une solution radicale mais parfois difficile à mettre en œuvre, de nombreux administrateurs ayant recours à cet utilitaire...[lire la suite]



**Notre métier :** Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation Européenne relative à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire et Risk Manager ISO 27005, spécialisé en Cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Anatomie du malware super furtif, caché dans la mémoire des serveurs

---

# Des douzaines de banques internationales attaquées par un nouveau logiciel malveillant



Selon Symantec, plus d'une centaine d'organisations issues de 31 pays ont été victimes de tentatives de cyberattaques depuis octobre dernier. Les cyber attaquants ont utilisé des sites Web compromis ou des attaques par « point d'eau » pour infecter des cibles présélectionnées. L'analyse est toujours en cours mais ces attaques pourraient être liées au groupe Lazarus.

C'est le cas d'une banque polonaise qui a décelé un logiciel malveillant sur un certain de ses ordinateurs et a partagé des indicateurs de compromis (COI) avec d'autres institutions. Ces dernières ont ainsi pu découvrir qu'elles avaient également été exposées. Aucune preuve ne laisse penser que des fonds ont été dérobés.

Inconnu jusque-là, le logiciel malveillant utilisé dans ces attaques a été repéré par la détection générique de Symantec, conçue pour bloquer tous les fichiers considérés comme malveillants. Depuis octobre 2016, Symantec a ainsi bloqué plusieurs attaques effectuées par le même kit que celui qui a infecté les banques polonaises contre les ordinateurs de ses clients : 14 au Mexique, 11 en Uruguay et 2 en Pologne. L'analyse de cette attaque est toujours en cours, mais certaines chaînes de code analysées dans le malware partagent des similitudes avec celles utilisées par Lazarus, le groupe de cybercriminels derrière les attaques de Sony...[lire la suite]

---

**Notre métier :** Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation Européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire et Risk Manager ISO 27005, spécialisé en Cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Des douzaines de banques

internationales attaquées par un nouveau logiciel malveillant

---

## 5 leçons à retenir pour une Cybersécurité efficace



**Les équipes ESET assistent régulièrement à des conférences sur la sécurité. Ils constatent que de nombreux thèmes font leur apparition : Next-gen, IoT, DDoS, plateforme d'administration des alertes complexes...**

Le fait que ces mots soient de plus en plus utilisés n'est pas un problème en soi, mais nous nous sommes demandé si le monde de la cybersécurité ne prenait pas le problème dans le mauvais sens et passait alors à côté de sujets qui doivent être abordés. À travers cette tribune, nous vous proposons 5 règles essentielles pour une sécurité efficace en entreprise.

#### **Leçon 1 : appréhender les risques associés à l'entreprise**

La sécurité informatique est complexe, mais son objectif premier est simple. Il s'agit de réduire les risques tout en les rendant visibles pour que l'entreprise puisse les accepter afin de continuer à travailler.

Pour y parvenir de manière efficace, vous devez amener vos éditeurs de solutions de sécurité à comprendre votre entreprise et à ne pas la considérer uniquement du point de vue IT, mais la saisir dans sa globalité.

En débutant un projet avec une entreprise, l'éditeur doit d'abord identifier, cartographier et catégoriser les risques y compris ceux liés spécifiquement à votre secteur d'activité (approche sectorielle). Deuxièmement, vous déterminerez ensemble les risques qui nécessitent d'être traités et dans quel ordre. Une fois cette étape réalisée, le responsable de la sécurité informatique doit mettre en place une conduite de changement avec des objectifs clairs et des délais. Idéalement, ce processus aura été pensé bien en amont et réalisé pas à pas, afin de ne pas s'engager dans trop de projets à la fois.

#### **Leçon 2 : mettre en place une approche sécuritaire avec un but précis**

La définition d'une feuille de route est essentielle et doit impliquer les responsables de l'activité de votre entreprise afin de s'adapter si cela est nécessaire. Pendant la création et l'exécution de la feuille de route, les projets définis contribueront à la réduction des risques et à l'atteinte des objectifs. Il est important de ne pas perdre de vue ces derniers pour que les responsables de la sécurité n'entravent pas la bonne marche de l'entreprise avec leurs mesures. L'approche sécuritaire définie doit être comprise par tout le monde, même sans compétences IT. Bien sûr, l'informatique joue un rôle, mais uniquement à la fin du processus lorsque les solutions sont nécessaires à l'exécution des projets de sécurité.

#### **Leçon 3 : garantir l'essentiel avant la mise en œuvre de solutions de sécurité plus avancées**

Après avoir fait le point sur les congrès auxquels nous avons assisté, nous constatons que la plupart des entreprises n'ont même pas les mesures de sécurité essentielles telles que la mise en place d'un antivirus et la protection des postes de travail par un mot de passe. Les présentations des entreprises expertes en cybersécurité offrent un contenu intéressant, mais trop avancé pour la plupart des entreprises. En outre, les retours d'expérience montrent que la grande majorité des piratages (environ 90 %) utilisent les méthodes les plus simples ou des vulnérabilités connues : courriers électroniques et phishing, pièces jointes contenant des malwares, etc. Sans oublier le maillon le plus faible : l'être humain. Vous devez donc déployer des solutions de sécurité en rapport avec ces risques connus avant de vous tourner vers des technologies de pointe plus sophistiquées, même si ces dernières sont importantes.

#### **Leçon 4 : choisir ses fournisseurs de cybersécurité comme des partenaires**

Le nombre de cybercriminels se multiplie autant que les techniques de cyberattaque (qui peuvent être très avancées). Ainsi, les solutions de sécurité ayant une protection multicouche seront indissociables de l'approche sécuritaire des entreprises. Cependant, une telle stratégie suppose comme pour toute construction de bonnes fondations. Construire un tel édifice implique une réelle coopération entre l'architecte, l'agent immobilier, le maçon, le plâtrier et bien sûr le propriétaire. Cette approche commune pour bâtir quelque chose ensemble, pas à pas, correspond exactement ce qui doit arriver dans le monde de la cybersécurité.

#### **Leçon 5 : impliquer l'ensemble des collaborateurs pour mener à la réussite**

Pour améliorer votre sécurité, vous devez avoir le soutien de vos collaborateurs. Le responsable de la sécurité doit être en mesure de fournir des explications brèves et claires à l'ensemble des métiers de la société. Si cela n'est pas réalisé correctement, votre entreprise ne comprendra pas les enjeux et ne pourra soutenir les plans définis. Comme l'a déclaré Albert EINSTEIN : « si vous ne pouvez pas expliquer quelque chose simplement, c'est que vous ne l'avez pas bien compris ! »

**Notre métier :** Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation Européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique, Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), Diplômé en Droit de l'Expertise Judiciaire et Risk Manager ISO 27005, spécialisé en Cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article



Original de l'article mis en page : Cybersécurité en entreprise : 5 leçons à retenir pour une sécurité efficace – Global Security Mag Online